



## Avenant au compromis de vente

Par **danielle**, le **24/07/2008** à **14:34**

bonjour;

j'ai déjà posé cette question mais pas eu véritablement une réponse claire nous avons signé un compromis de vente pour une maison recente- le jour de l'arrivé de ce compromis en recommandé nous trouvons dans ce courrier un avenant signé uniquement de la vendeuse pas du mari pourtant le compromis est bien signé des deux cet avenant nous dit qu'il n'y a pas de dommage ouvrage dans cette maison recente mais juste une décennale dont les documents nous seront fourni le jour de l'acte définitif on nous demande de le signer et de le renvoyer - ce que nous faisons en courrier simple également mais voilà lors d'une autre visite de la maison nous trouvons des défauts de fissures ce que nous n'avions pas vu le jour de la signature il pleuvait nous avoons fait confiance car la maison avais tout juste un an de- de plus les voisins nous font savoir que nombreux travaux ont été effectués par les vendeurs donc les garantis ne sont pas certaines de plus qu'il se separent. nous décidons donc de nous rétracter puisque l'aveant en question ne nous a jamais retourné en courrier recommandé signé de toutes parties nous n'avons donc pas bénéficié de 7 jours supplémentaires a ce changement du compromis. la maison est revendu et nous sommes assigné pour 10/100 comme prévu dans le compromis plus evidemment les dépens et article 700 plus intérêt sur 1 an -  
merci de me faire savoir ce que vous en pensez